

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération N° DE_019_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	21	23
Date de la convocation : 26/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Robert TOUZEAU, Nathalie PLANCHE, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Aurélien BRAIN, Vanessa ESTEVES, Nathalie FAURE, Gilles DEMERSSEMAN, Véronique PINNETERRE, Gérard GALLET, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Scarla DEBARD, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Alain THURET, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés : Olivier MACARD représenté par Olivier XIBERRAS, Franck CARRASCO représenté par Gérard GALLET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation de deux délégués communaux siégeant au sein du comité de territoire de la FÉDÉRATION DES EAUX PUISAYE-FORTERRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0673 des 14 et 17 novembre 2016 portant sur la création du syndicat mixte dénommé « Fédération Eaux Puisaye Forterre » issu de la fusion des syndicats primaires et communs, créé depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre du 12 septembre 2022 ;

Considérant que le comité syndical est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants, élus pour siéger au sein des six comités de territoire qui constituent des commissions locales d'eau et d'assainissement,

Considérant que le syndicat mixte doit installer son organe délibérant après installation du Conseil Municipal, puis l'installation du Conseil Communautaire,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du comité de territoire de Centre Nord dont elle dépend. L'ensemble des délégués du territoire considéré désignera les délégués devant siéger au comité syndical de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre,

DE_019_2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des délégués à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre.

Il est décidé à l'unanimité que le vote aurait lieu à main levée.

Sont candidats :

Titulaires : Gérard GALLET et Robert TOUZEAU

Suppléants : Coralie DELMOTTE Gilles DEMERSSEMAN

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Gérard GALLET et Robert TOUZEAU

Suppléants : Coralie DELMOTTE Gilles DEMERSSEMAN

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

